

FONDAMENTAUX DU CAMPUS CONDORCET

Conclusions du séminaire des 2 et 3 septembre 2010

Ce séminaire a porté principalement, mais non exclusivement, sur les questions ayant trait aux espaces de recherche et de formation à la recherche, questions dont l'importance est cruciale dans le cas du projet Condorcet, eu égard à la place très majoritaire occupée en son sein par les études les plus avancées, seules présentes sur le plus grand des deux sites, celui d'Aubervilliers.

Il est rappelé que ce projet est celui d'un campus urbain intégré, aussi bien à Paris La Chapelle qu'à Aubervilliers, dans une ville elle-même en pleine transformation.

1. Espaces de recherche et de formation à la recherche

Deux cas doivent être distingués :

Certains établissements seront présents à travers une plateforme accueillant des antennes d'unités de recherche et des programmes en relation avec le projet scientifique du Campus : cas de Paris 8 et Paris 13 (exception faite du Centre d'Economie de Paris-Nord).

D'autres établissements seront présents à travers l'installation de la totalité ou d'une très grande partie de leurs unités de recherche et de leurs programmes.

S'agissant de cette deuxième catégorie, deux types d'espace sont identifiés :

- les espaces des unités de recherche, qui constituent à l'heure actuelle le principe premier de structuration ;
- les espaces dédiés à des programmes, qui sont appelés à connaître un développement significatif avec le temps.

En ce qui concerne les espaces dédiés aux unités de recherche, les éléments en constituant la structure sont définis comme suit :

Enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs

Le principe de base est celui d'un poste de travail individuel associé à une capacité moyenne de stockage de documentation (dossiers, livres) de 30 ml, même en tenant compte de l'évolution vers la dématérialisation des données.

La définition du mode de répartition de ces postes de travail entre bureaux individuels et bureaux partagés relève de la liberté des établissements, qui communiqueront leur choix au programmiste. Les établissements toutefois ont conscience qu'une capacité de stockage de 30 ml fait naturellement système avec des bureaux individuels, en faveur desquels une préférence est clairement exprimée par plusieurs fondateurs.

L'option retenue en matière documentaire présuppose des planchers adaptés en termes de surcharge.

Les chercheurs invités disposent eux aussi d'un poste de travail individuel. Toutefois le nombre de

postes destiné à cette catégorie d'usagers est calculé en prenant pour base non le nombre d'invitations par an, mais le nombre de présences simultanées, qui est communiqué au programmiste par les établissements.

Les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs n'appartenant pas aux fondateurs, mais rattachés à titre principal à une unité de recherche disposent d'un poste de travail individuel. Toutefois ce poste peut être mutualisé lorsque les personnels concernés sont présents sur le site de façon discontinue en raison, par exemple, d'une affectation dans un autre établissement. Les établissements apportent au programmiste les précisions nécessaires.

Doctorants.

Les doctorants, dont on souligne la centralité dans un campus de recherche, peuvent être répartis dans chaque établissement entre deux groupes :

- 1°) les « résidents », soit les doctorants financés et les autres doctorants ayant vocation en raison de leur thématique de recherche ou de leur situation à résider de façon continue dans les unités de recherche ;
- 2°) les « accueillis », pour lequel le droit à être accueilli pendant la préparation de leur thèse se combine avec une situation qui fait prévoir une présence discontinue sur le Campus.

Les doctorants résidents sont appelés à disposer d'un poste de travail individuel. Les doctorants accueillis partagent des postes de travail mutualisés.

Il a été convenu que chaque établissement fournirait la répartition de ses doctorants entre ces deux catégories et qu'il l'assortirait dans l'un et l'autre cas d'un taux de présence effective. Cette répartition sera fondée sur les effectifs projetés.

En ce qui concerne les doctorants accueillis, il a également été convenu que chaque établissement communiquerait leur répartition entre :

- 1°) des postes mutualisés dans les unités de recherche ;
- 2°) des postes mutualisés dans les plateformes prévues pour les programmes (voir ci-après) et 3°) des carrels individuels situés dans le Grand Equipement Documentaire ou GED.

Administration de la recherche

Elle restera localisée à l'échelle de chaque unité de recherche, sans mutualisation entre unités.

Archives : si les archives courantes ont évidemment vocation à rester sur place, en revanche la conservation des archives intermédiaires pourrait s'opérer dans une enceinte mutualisée entre les établissements.

Documentation

Voir plus haut (enseignants-chercheurs et chercheurs) et ci-après (GED).

Formation à la recherche

Chaque unité de recherche doit disposer d'une – éventuellement plusieurs - salle(s) permettant d'organiser des réunions et séminaires internes. *Ces espaces ne sont pas aux normes ERP.*

Les autres activités séminariales et de formation à la recherche ont lieu :

- 1°) dans des salles mutualisées aménagées à l'échelle de l'établissement, modulables, et d'un gabarit d'environ 20/30 places chacune ;
- 2°) dans des salles de plus grande dimension situées dans les établissements, mais mutualisées à l'échelle du Campus ;
- 3°) dans des salles de séminaires situées dans le GED (voir plus loin).

Convivialité

Le risque d'isolement des chercheurs à l'ère numérique est ici à prendre en compte.

Sans préjuger de la nécessité admise par tous d'un espace de convivialité à l'échelle de chaque établissement, à l'usage des étudiants de master et de doctorat, l'unité de recherche se présente comme l'une des deux échelles principales de convivialité, l'autre étant le Campus.

A l'échelle des unités de recherche, deux espaces sont à prévoir:

- 1°) un espace de type « cuisine-pièce commune », unanimement demandé par les établissements ; et
- 2°) un espace de rencontre et d'échange (qui n'est pas forcément un local fermé).

Ce dispositif est à moduler selon la taille de l'unité de recherche. De façon plus générale, la structuration des espaces des unités de recherche devra être conçue façon telle qu'elle favorise les relations et les échanges entre les personnes à l'intérieur des unités et entre elles.

Les plateformes d'accueil de programmes sont des espaces permettant d'accueillir des chercheurs – notamment des post-doctorants – et des doctorants réunis dans le cadre d'actions financées par des instances telles que, par exemple, l'ANR ou l'ERC. Les établissements estiment nécessaire d'en prévoir à l'échelle de chacun d'eux, en fonction de leurs besoins.

Il a été convenu que chaque établissement fournirait des indications sur la nature et l'entité des effectifs susceptibles d'être accueillis sur ces plateformes.

Leur attention a été appelée sur le fait que les mêmes effectifs ne pourront pas être pris en compte à la fois dans les unités de recherche et sur les plateformes.

Unités de recherche et plateformes d'accueil de programmes doivent toutes être conçues de façon à pouvoir évoluer avec le temps, compte de la fluidité qui caractérise les structures d'encadrement de la recherche. Il a été observé qu'en ce qui concerne les unités de recherche, le rythme quadriennal est à l'origine des principales scissions, alors que les programmes de recherche se déroulent plutôt selon un rythme triennal. La flexibilité et l'adaptabilité constituent, dans un cas comme dans l'autre, des pré-requis les espaces de recherche et de formation à la recherche.

Outre ce principe de flexibilité et d'adaptabilité, la programmation des espaces de recherche (unités et plateformes) doit se conformer au principe d'identité respectée des établissements, qui pour cette raison restent, comme on l'a dit, maîtres de définir par eux-mêmes les modalités d'installation de leurs enseignants-chercheurs, la répartition de leurs doctorants entre les diverses catégories, et le partage de leur dispositif entre locaux d'unités de recherche et plateformes.

La diversité des architectures permettra également de faire apparaître avec force l'identité de chacun des établissements partenaires.

2. Articulation entre les espaces de recherche et de formation à la recherche et le GED.

La contribution du GED à la recherche et à la formation à la recherche a été confirmée. Elle se réalise notamment à travers:

- la fréquentation de cet équipement par les enseignants-chercheurs et chercheurs ;
- l'accueil des étudiants de master (en dehors des activités séminariales qui, sauf exception, se dérouleront dans les établissements) ;
- l'accueil dans des carrels individuels d'une partie des doctorants ;
- la création en son sein d'un département constituant un *centre d'archives des sciences humaines et*

sociales, dont le principe devrait toutefois faire l'objet d'une délibération du conseil d'administration. La création de ce centre devrait être accompagnée d'un programme en matière d'archives numériques. Un catalogage unique commun à toutes les collections et fonds d'archives est à prévoir.

La question de la présence dans les unités de recherche ou les plateformes de programmes de fonds documentaires appartenant aux collections du GED a été soulevée.

Les établissements ont convenu de la nécessité, prévue dès l'origine du projet, de rendre possible des prêts de longue durée dans les locaux des unités de recherche ou sur les plateformes.

Il a été unanimement reconnu, par ailleurs, que ces prêts ne devaient en aucun cas avoir pour conséquence de reconstituer les centres de documentation existant préalablement à la mutualisation des fonds.

En conséquence, il y a lieu de prévoir dans les unités de recherche et sur les plateformes de programmes des capacités d'accueil compatibles avec l'une et l'autre de ces exigences.

Enfin, il a été rappelé que la présence des collections dans le GED serait accompagnée par l'aménagement de salles de séminaires et de carrels collectifs facilitant le travail sur des parties du fonds.

L'identité de la FMSH, qui ne pourra pas être manifestée par l'intermédiaire de bâtiments dédiés à des unités de recherche, le sera dans le cadre du GED.

En ce qui concerne la formation à la recherche il a été confirmé que les établissements seront le lieu privilégié de l'activité séminariale, mais que celle-ci pourra aussi se dérouler dans le GED lorsque la nécessité de travailler directement sur les ouvrages et les autres éléments des collections le requerra. Des salles de séminaires sont donc à prévoir dans cet équipement.

3. L'examen des questions relatives aux espaces de recherche et de formation à la recherche a conduit à prendre en considération des aspects concernant le Campus dans son ensemble.

Le séminaire est revenu sur la question des amplitudes horaires.

- L'objectif reste celui d'un accès possible 24H/24 et 7j/7 à l'ensemble des installations et à une partie au moins des services.
- Si cet objectif ne pouvait pas être atteint, il faudrait à tout le moins que les espaces de recherche demeurent accessibles de 8h. à 22h., certains services du GED restant accessibles 24h/24.

Un point essentiel est celui de la convivialité pour laquelle outre l'échelle des unités de recherche, celle du Campus considéré dans son ensemble paraît la plus pertinente dans la perspective d'une animation distribuée de façon équilibrée entre les différentes parties de celui-ci.

Les établissements ont en effet convenu qu'il était nécessaire d'éviter que l'animation ne vienne à se concentrer dans une partie seulement du Campus, ce qui pourrait compromettre le bon fonctionnement et même le succès des autres éléments composant cette structure.

En vue de réaliser cet objectif, il est retenu un principe d'organisation selon lequel le rez-de-chaussée des bâtiments accueillant les établissements, tout en pouvant présenter des caractéristiques en rapport avec l'identité de chacun d'entre eux, seront réservés à des activités mutualisées, génératrices de circulations à l'échelle du Campus.

Parmi les activités concernées, ont été cités:

Les cafétérias et la restauration (pour laquelle, sans exclure d'autres solutions, les CROUS se présentent comme des partenaires incontournables qui ont d'ailleurs commencé d'être contactés) ;

Les commerces, dont la fréquentation pourrait être plus assurée dans le contexte d'une circulation stimulée ;

Les grandes salles de cours mutualisées gérées en réseau à l'échelle du Campus ;

Les activités de vie étudiante, selon des modalités qui seront définies dans le cadre d'un séminaire ultérieur sur la vie de campus (la question du centre de conférences devant aussi être abordée) ;

l'exemple du rez-de-chaussée du bâtiment principal de la CIUP a été évoqué.

Trois autres questions ont été prises en considération :

La question d'une *plateforme d'accueil de programmes à l'échelle du Campus*, constituant un hôtel à projets. La vocation de coopération scientifique attachée au projet Condorcet commande de prévoir une telle plateforme, outre les ressources apportées sur le site par la MSH Paris Nord dont c'est également la vocation. Une surface de 500 m² a été évoquée.

La question de l'ouverture d'une *librairie*, qui doit être examinée à la fois du point de vue de sa faisabilité et de son meilleur positionnement à l'intérieur du Campus. Les établissements estiment nécessaire de prévoir dans la programmation plusieurs options variant 1°) du point de vue du gabarit de la librairie envisagée et 2°) du point de vue de sa meilleure localisation (pied d'établissement ou GED, éventuellement avec accès indépendant).

La question d'un *accueil central*. Les établissements ont confirmé que l'accueil sur le Campus sera assuré par un service d'information situé au GED et par la signalétique générale du site.

En conclusion, il apparaît que quatre principes doivent guider la conception du Campus et spécialement celle de ses espaces de recherche et de formation à la recherche:

- Un principe de respect des identités des fondateurs.
- Un principe de mutualisation entre les fondateurs.
- Une principe de flexibilité des structures.
- Et enfin un principe d'équilibre dans la répartition des activités dont la prise en compte est indispensable pour assurer une diffusion satisfaisante de l'animation entre les diverses parties du Campus.